

Monsieur le Conseiller fédéral
Ueli MAURER
Département fédéral des finances
3003 Berne

Par courrier électronique :
Stephan.lanz@ezv.admin.ch

Paudex, le 19 mai 2021
PGB

Procédure de consultation : crédit d'engagement pour le financement d'un approvisionnement en électricité sûr des émetteurs de la Confédération

Monsieur le Conseiller fédéral,

Nous avons pris connaissance du projet d'arrêté fédéral mis en consultation par vos services, demandant un crédit d'engagement de 36,5 millions de CHF destiné à assurer l'autonomie électrique des émetteurs de la Confédération (réseau radio Polycom). Par la présente, nous vous communiquons notre position.

Résumé

Le réseau radio Polycom est utilisé par presque tous les services officiels de sécurité et de secours en Suisse. Il revêt donc une importance considérable et sa disponibilité doit être garantie en permanence, à plus forte raison dans le cas d'une crise grave qui entraînerait une perturbation de longue durée des réseaux électriques. Actuellement, les émetteurs sont équipés de batteries qui leur assurent, cas échéant, une autonomie d'environ 8 heures. L'objectif est de garantir une autonomie de plus longue durée (72 heures) au moyen d'installations auxiliaires d'alimentation (groupes électrogènes fonctionnant au diesel, batteries supplémentaires, panneaux photovoltaïques, etc.).

Le crédit d'engagement sollicité doit couvrir les dépenses d'investissement uniques en matière d'acquisition de matériel pour la période 2023-2026. Les dépenses totales sont estimées à environ 58 millions de CHF pour la période 2023-2030.

Le projet, élaboré et mené par l'Administration fédérale des douanes (AFD), concerne les émetteurs appartenant à la Confédération. Les cantons, qui utilisent aussi le réseau radio Polycom, élaborent leurs propres stratégies pour les émetteurs qui leur appartiennent.

Position

La nécessité d'un réseau radio de sécurité disponible en permanence, en particulier en cas de crise, est incontestable. Nous soutenons par conséquent le projet mené par l'AFD.

Nous approuvons le fait qu'une coordination soit envisagée avec les autres exploitants de sites d'émetteurs radio, en particulier les exploitants de réseaux de téléphonie mobile. On peut se demander si une telle coordination est aussi possible avec les cantons qui renforcent l'autonomie de leurs propres émetteurs Polycom.

Nous saisissons l'occasion de cette consultation pour souligner, plus largement, l'importance de l'alimentation en électricité pour le fonctionnement de notre société, désormais très dépendante de cette énergie. Dès lors que l'on compte sur l'électricité pour remplacer les énergies fossiles, l'alimentation en électricité représente un enjeu stratégique de plus en plus essentiel, notamment sous l'angle des capacités de production indigènes et de

l'interconnexion des réseaux européens, mais aussi sous l'angle de la protection des installations de production et de transport contre les risques naturels ou humains. La garantie de fonctionnement du réseau Polycom est un exemple parmi beaucoup d'autres.

Nous constatons par ailleurs que l'alimentation en électricité ne peut pas toujours se libérer entièrement de l'utilisation des énergies fossiles, comme on le constate ici avec le recours à des groupes électrogènes fonctionnant au diesel. (Cf cette phrase tirée du rapport explicatif : « L'AFD a déjà tenté par le passé d'exploiter les sites des émetteurs avec des énergies dites alternatives, mais jusqu'à présent, aucune solution n'a été proposée qui permette de garantir une exploitation fiable dans des conditions météorologiques difficiles et en montagne. C'est la raison pour laquelle les groupes électrogènes fonctionnant au diesel restent aujourd'hui la solution la plus économique. »)

En conclusion, nous approuvons le projet d'arrêté fédéral tel que mis en consultation.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce qui précède et vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'expression de notre haute considération.

Centre Patronal



Pierre-Gabriel Bieri